

Paris, le 5 avril 2020

Mes chers collègues,

Tout d'abord, j'espère que vous êtes en bonne santé et que vous prenez soin de vous et des vôtres.

A l'heure où notre Ville fait face à une crise sanitaire majeure, je tiens à vous faire part des principales mesures mises en œuvre par la Ville en lien étroit et permanent avec les autorités sanitaires, le Préfet de police, l'AP-HP et le Préfet de région.

Je veux en préambule rendre hommage à toutes celles et tous ceux qui sont en première ligne : les personnels soignants, qui se battent jour et nuit contre le virus et sauvent des vies. Je pense aussi aux personnels qui interviennent dans les Ehpad municipaux ou privés et qui sont mobilisés aux côtés des plus vulnérables. La Ville met tout en œuvre pour les soutenir, les accompagner, les protéger, leur apporter du réconfort. C'est pour moi, pour mon équipe et je le sais pour vous toutes et tous, élus parisiens, une priorité.

Je veux aussi remercier tous les agents du service public municipal, ainsi que les policiers, gendarmes et pompiers mobilisés plus que jamais pour permettre de garder une ville propre, sûre et solidaire, qui continue à fonctionner malgré cette situation de crise inédite. Je pense à toutes celles et tous ceux grâce à qui nous pouvons simplement continuer à vivre, en nous permettant de nous déplacer, de faire nos courses, de nous chauffer, de nous éclairer, de recevoir notre courrier, de garder nos immeubles propres et de boire une eau de qualité irréprochable. Toutes et tous ils font notre fierté.

Je remercie aussi les vingt mairies d'arrondissements, toutes restées ouvertes grâce aux agents, et tout particulièrement leurs maires restés disponibles, qui ont veillé au bon fonctionnement des services publics municipaux indispensables et pris des initiatives notamment en matière de collecte de dons alimentaires ou de dons de sang.

Enfin, je veux chaleureusement saluer toutes les initiatives citoyennes qui ont spontanément vu le jour. Des habitants seuls, en collectifs, au sein de leurs entreprises ou via des associations apportent leur aide à ceux qui sont dans le besoin ou dans la détresse. Plus que jamais, nous avons besoin de cet engagement. Nous savons que nous ne sortirons de cette crise que si la société civile trouve en elle l'énergie nécessaire. Aussi, dans cette période où la peur risque toujours de susciter le repli, cet élan de solidarité, cette générosité et cette attention aux autres sont pour nous tous de véritables lueurs d'espoir. Il nous appartient de saluer ces initiatives, de les encourager et de les fédérer.

Dès les premiers signes de propagation de l'épidémie fin janvier, la Ville a préparé des plans de continuité des services publics municipaux afin d'assurer les missions essentielles pour les Parisiennes et les Parisiens, à savoir l'état civil, la collecte des ordures, le nettoyage des rues, l'organisation de la police municipale, l'accompagnement des personnes âgées, la Protection maternelle et infantile, le soutien aux malades reçus dans les centres de santé municipaux, l'hébergement d'urgence, l'aide sociale à l'enfance, ainsi que les crèches, écoles et collèges mobilisés pour l'accueil gratuit des enfants des personnels de santé, des policiers et des pompiers et désormais des commerçants alimentaires parisiens dans nos centres de loisirs.

L'ensemble des équipes requises pour ces fonctions ont été équipées dès le début de la crise des protections nécessaires. Je tiens en votre nom à les remercier chaleureusement pour leur présence et leur sens des responsabilités au service des Parisiens. Nous avons pu compter également sur la mobilisation des associations parisiennes en particulier celles qui interviennent en direction des plus fragiles. Dans ce contexte particulier, je tiens aussi à témoigner mon soutien et ma reconnaissance aux agents des services funéraires, dont le dévouement discret et l'accompagnement bienveillant des familles, alors que les cérémonies funéraires sont très limitées par le contexte sanitaire actuel, sont essentiels au travail de deuil.

En complément de ces mesures immédiates de maintien du service public, j'ai tenu à mettre en place un dispositif complet d'information des Parisiennes et des Parisiens. Sont ainsi relayés l'ensemble des informations et dispositifs sur le site [Paris.fr](https://paris.fr), actualisé en temps réel, avec des déclinaisons sur les sites des arrondissements. En outre, le 3975 est devenu la principale porte d'entrée des Parisiennes et des Parisiens et leur apporte, ainsi qu'aux agents, un accompagnement très précis à des horaires étendus au week-end.

Face à cette situation inédite, personnels de terrain et encadrant sont engagés au maximum de leurs possibilités. Je sais que vous le mesurez dans vos relations avec les services déconcentrés. Votre présence et votre médiation avec les habitants sont essentielles à un moment où leur engagement doit être reconnu à sa juste valeur.

Vous trouverez ci-après le détail des principales mesures qui ont été prises. Elles ont été construites dans le dialogue. Tous les matins, depuis le 17 mars, mon Premier adjoint, Emmanuel Grégoire, organise une audioconférence avec l'ensemble des maires d'arrondissements et membres de l'Exécutif. Dès le 26 février, j'ai réuni l'ensemble des Maires d'arrondissement en présence du Directeur de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France. Depuis, chaque semaine je réunis l'ensemble des maires d'arrondissement avec le Préfet de la Région d'Ile-de-France, le Préfet de Police et le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé. Au niveau administratif, les DGS d'arrondissements sont en lien permanent avec leur Direction centrale, et ils se réunissent collectivement, en audioconférence, une fois par semaine, dans la continuité de leur association à la cellule de crise quotidienne durant les semaines précédant le passage au stade 3 de l'épidémie.

En plus de ces réunions, je vous tiendrai régulièrement et directement informés. Votre implication auprès des Parisiennes et des Parisiens est essentielle à la bonne mise en œuvre des mesures ainsi qu'au maintien de la vie démocratique, sociale et à la cohésion de Paris.

Le respect des mesures de confinement.

Depuis le début de la crise, l'immense majorité des Parisiennes et des Parisiens a fait preuve de civisme et de responsabilité. Toutefois, constatant que certains secteurs de la capitale étaient restés trop fréquentés, en dehors des cas dérogatoires prévus par le Gouvernement, nous avons décidé, en accord avec le Préfet de Police, de fermer tous les parcs et jardins, les voies sur berges situées rive droite et rive gauche de la Seine, puis les pelouses de l'Esplanade des Invalides, ainsi que celles du Champ-de-Mars, et enfin d'interdire l'accès à certaines zones des bois de Boulogne et de Vincennes.

Pour la même raison, après y avoir appliqué des consignes très strictes d'espacement des étals et des clients, nous avons dû nous résoudre à demander la fermeture des marchés alimentaires, en accord avec le Préfet de police. En temps voulu, nous étudierons la possibilité d'en rouvrir certains, en concertation avec les mairies d'arrondissements et le Préfet de police. La Ville s'est également associée aux mesures de restrictions d'horaires et aux interdictions des contre-étalages décidées par le Préfet de police dans certaines rues commerçantes, dès l'instant où ils engendraient une affluence excessive.

Les agents de la Ville (ISVP et ASP) participent pleinement à l'application des mesures de confinement, à la fois par la pédagogie et par la prévention, mais également depuis le 31 mars en constatant les infractions comme le leur permet désormais la loi sur l'état d'urgence. Cela se fait en parfaite coordination avec la police nationale.

La Ville aux côtés des médecins, infirmiers et personnels de santé.

Depuis le 16 mars, la Ville a mis à la disposition des médecins généralistes, infirmiers et personnels de santé parisiens une partie de ses stocks stratégiques de masques en assurant leur distribution gratuite. En tout, 2,5 millions de masques ont été donnés aux hôpitaux de l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP). De plus, un lot de 2 millions de masques a été donné aux structures accueillant des publics fragiles. La Ville de Paris a également distribué plus de 150 000 masques chirurgicaux aux Ehpad privés, en complément des distributions réalisées par l'État, dans l'objectif de permettre un port systématique du masque par le personnel. Enfin, dans la cadre d'une solidarité avec les territoires voisins, plusieurs milliers de masques ont été donnés à des collectivités territoriales ou établissements médicaux situés hors de Paris.

Afin de faciliter le travail des médecins, des infirmiers et des autres personnels de santé, les bailleurs sociaux ont mis 240 logements qui venaient d'être livrés à leur disposition, et un accueil exceptionnel de leurs enfants dans les crèches, les écoles, et les collèges a été mis en place.

La Ville de Paris a également apporté une contribution financière et humaine au dispositif COVIDOM de l'AP-HP mis en place avec les médecins de ville pour le suivi à domicile des patients porteurs ou suspectés Covid-19. Ce dispositif assure à plus de 33 000 patients un suivi médical de qualité tout en permettant aux professionnels de santé de se mobiliser pour les patients les plus gravement atteints.

Nous avons également travaillé, avec l'ARS et la Préfecture de Police, à l'établissement d'un dispositif d'accompagnement des Mairies pour les sollicitations dont elles font l'objet de la part de leurs acteurs locaux concernant l'ouverture de sites de tests. Cette procédure de traitement conjoint et centralisé permettra de gagner un temps précieux en évitant les allers-retours éventuels entre les différentes institutions, et en facilitant la tâche de planification sanitaire de l'ARS, tout en offrant des lieux sécurisés et adaptés aux personnes qui viendront bénéficier des tests

Enfin, les personnels des établissements et services sociaux et médicaux sociaux, dont les personnes qui interviennent à domicile, peuvent bénéficier de la prise en charge des frais de taxi. Le stationnement et l'usage des Vélib' sont également gratuits.

La Ville aux côtés des personnes fragiles ou isolées.

En raison de leur fragilité face au virus **la protection des personnes âgées est pour nous une priorité**. Le renforcement de la plateforme du 3975, le centre d'appel de la ville de Paris et plusieurs campagnes d'appels ont été menées et le sont encore via le dispositif CHALEX, normalement utilisé en période de canicule, pour joindre les personnes âgées fragiles. Ces campagnes ont permis d'écouter, d'orienter et d'inciter les personnes isolées à avoir recours aux services de la Ville : portage de repas à domicile ; repas à emporter dans de nombreux restaurants du CASVP ; portage de courses ou de médicaments, en lien avec la Croix rouge ; accompagnement pour les rendez-vous médicaux hors cas Covid-19, via la Protection Civile ; soutien psychologique, là aussi en lien avec la Croix rouge ; développement des solidarités de proximité, via le partenariat avec plusieurs associations ; appels de convivialité, assurés notamment par Paris en Compagnie et la Protection civile ; ressources culturelles et de loisirs.

Aujourd'hui, les équipes du 3975 ont été renforcées par la mobilisation de très nombreux volontaires venus d'autres directions. Les gardiens d'immeuble, en particulier ceux des immeubles des bailleurs sociaux, ont également été incités à nous signaler les personnes en difficulté.

Concernant les Ehpad, dès le dimanche 1^{er} mars, les quinze Ehpad de la Ville ont appliqué l'éviction des visiteurs ayant séjourné dans des zones à risques. Le 9 mars, les établissements de la Ville ont procédé à la suspension de l'ensemble des sorties et de toutes les visites non indispensables. Ces mesures de confinement sont également appliquées dans les 65 Ehpad privés ou associatifs du territoire.

Afin de lutter contre l'isolement, nous avons veillé à ce que chaque Ehpad de la Ville dispose d'un ordinateur permettant des entretiens en visioconférence avec les familles et les proches. Des animations individuelles sont organisées autant que possible, et un renforcement du suivi psychologique a été mis en place. De nombreux agents d'autres directions se sont également portés volontaires pour venir en soutien aux personnels des Ehpad.

Pour faire face à la situation très difficile dans ces établissements, j'ai décidé, sans attendre, de déployer et de généraliser au plus vite les tests COVID chez les personnels et les résidents de l'ensemble des EHPAD.

Pour les **femmes enceintes**, pouvant être considérées comme personnes à risque en cette période, un numéro unique a été mis en place pour répondre aux questions relatives au COVID-19, pour le soutien à l'allaitement ou pour toute autre demande relative à la grossesse, à l'accouchement et à la maternité. Les consultations des sages-femmes de PMI dans les maternités de l'AP-HP sont également assurées. Les visites des sages-femmes à domicile peuvent être proposées après une première évaluation par téléphone. Les vaccinations des tout petits dans les centres PMI ont bien entendu été maintenues.

Une action de suivi particulière a également été mise en place pour les **personnes en situation de handicap**. Les bénéficiaires de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie, ou de la Prestation Compensatoire de Handicap les plus fragiles ont été contactés afin qu'ils puissent faire part de toute complication. Toutes les aides à domicile nécessaires ont été maintenues.

Nous savons que pour prendre soin des habitants les plus fragiles **les gardiennes et gardiens d'immeubles** sont en première ligne, au plus près des habitants. Mobilisés sur le terrain, ils font partie des premiers maillons de la chaîne de solidarité qui est à l'œuvre dans notre ville. C'est la raison pour laquelle je leur ai écrit pour leur témoigner ma reconnaissance, leur apporter mon soutien le plus entier et leur transmettre des informations nécessaires sur la période que nous traversons. Dans les immeubles sociaux, les gardiennes et gardiens bénéficient d'un accompagnement tout particulier, afin que leur travail tienne compte à la fois des préconisations sanitaires et des besoins des locataires.

La Ville aux côtés des personnes en situation de précarité.

En complément d'un important travail de dématérialisation numérique ou téléphonique de la majorité des procédures, nous avons maintenu ouverts **six services sociaux de proximité** pour assurer l'accueil physique et l'accompagnement des publics précaires.

En lien avec les associations et l'État, nous avons renforcé l'**aide alimentaire** en direction des personnes précaires et des personnes sans abri depuis le début du confinement. 13 000 repas sont ainsi distribués chaque jour dans les 10 restaurants solidaires du Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris, sur 3 points de distribution (Carreau du temple, Grands Voisins et Barbès), devant 22 paroisses ou encore grâce aux maraudes de la Protection Civile

et du Samu Social de Paris. Les bains douches sont restés ouverts, et nous avons maintenu 140 sanisettes sur l'ensemble de Paris.

Par ailleurs, la Ville a mis à disposition de l'État quatorze gymnases pour la **mise à l'abri des publics vulnérables**. Cinq sont aujourd'hui mobilisés dont un dédié à l'accueil des jeunes se présentant comme mineurs non accompagnés, avec un suivi médical. Bien que l'avis du Conseil scientifique sur les conditions d'accueil en gymnases ne nous l'impose pas, j'ai saisi le Préfet de Région pour demander la réalisation de tests systématiques pour les personnes hébergées sur ces sites, afin de limiter les risques de contamination, et rappeler le caractère temporaire de ces accueils. En effet, nous attendons que l'État puisse mobiliser des solutions individuelles plus adaptées. J'ai par ailleurs demandé à l'État de mettre à l'abri les jeunes majeurs vulnérables du fait de leur jeune âge sur un site dédié, en précisant que nous apporterions notre soutien à cette prise en charge.

Mais ce soin accordé aux personnes sans-abri dépend aussi d'une **mobilisation citoyenne** à laquelle de nombreuses Parisiennes et Parisiens prennent part chaque jour. Pour renforcer cette solidarité et l'aider à s'organiser, nous avons lancé un appel aux volontaires, à travers la Fabrique de la solidarité, pour ceux qui souhaitent s'engager pour apporter leur aide aux personnes sans-abri. En moins d'une semaine, plus de 1 000 Parisiennes et Parisiens se sont mobilisés pour participer à des maraudes ainsi qu'à la préparation et à la distribution de paniers repas, dans le strict respect des conditions sanitaires prévues. La Ville de Paris encourage également les réseaux d'entraide de proximité, via la plateforme numérique *idée.paris*.

La Ville aux côtés des familles.

L'ensemble des agents municipaux a été mobilisé pour offrir des **nouvelles ressources éducatives et ludiques accessibles gratuitement** sur le site paris.fr. Les familles peuvent y retrouver des contenus artistiques, ou encore participer à des séances de sport proposées par les éducateurs sportifs de la ville de Paris.

Par ailleurs, une **cellule d'écoute téléphonique et d'appui** animée par des professionnels municipaux de l'enfance est accessible via le 3975 pour les parents à la recherche d'un conseil, d'une aide ou d'un soutien.

La Ville aux côtés des acteurs économiques.

Pleinement consciente des effets profonds de cette crise sanitaire sur le tissu économique parisien et francilien, la Ville a rapidement mis en place des **mesures de soutien et d'accompagnement des entreprises** de notre territoire, en complément des actions déployées par l'État et la Région Ile-de-France. Ces mesures incluent notamment le gel des loyers perçus par la Ville de Paris et ses bailleurs pour les acteurs économiques et associatifs faisant l'objet d'une fermeture, ainsi que le gel des droits de terrasse, des droits de voirie et des redevances perçues au titre de l'occupation du domaine public pour ces mêmes structures. Pour soutenir la trésorerie de l'ensemble de ses cocontractants, la Ville a également accéléré ses délais de paiement et a mis en place un soutien renforcé de ses partenaires contractuels, notamment en direction des TPE et PME.

Une réflexion est actuellement en cours afin de proposer des facilitations de paiement des loyers aux auto-entrepreneurs et indépendants dont le domicile sert également d'outil de travail.

Par ailleurs, nous avons mis en place un **temps d'échanges hebdomadaire avec les fédérations, syndicats professionnels, et les partenaires institutionnels du milieu économique** pour accompagner et soutenir les commerçants et professionnels parisiens.

Après concertation avec les acteurs économiques, des mesures supplémentaires de la Ville seront prises afin de soutenir les acteurs les plus gravement affectés.

Pour offrir une visibilité aux commerçants de proximité et rendre service aux Parisiennes et aux Parisiens isolés et fragiles qui ne peuvent pas sortir de chez eux, la Ville a mis en place un **annuaire des commerçants qui proposent des livraisons à domicile**. Ce service gratuit sous forme d'une carte interactive est disponible par arrondissement sur le site internet de la Ville. En quelques jours, plus de 300 commerçants se sont d'ores et déjà signalés.

Nous avons également contribué à la **mise en relation entre des enseignes indépendantes et des professionnels de la logistique** pour les aider à trouver une solution leur permettant de proposer des livraisons.

Nous proposons également qu'une étude socio-économique, en lien avec les chambres consulaires, les syndicats professionnels et les organisations patronales, soit lancée afin de déterminer avec précision les secteurs les plus impactés par la crise, les pertes de chiffres d'exploitation par typologie d'entreprises. Une attention particulière sera prêtée aux jeunes entreprises. Nous proposerons à l'ensemble des institutions qui le souhaitent de participer à cette étude. Elle permettra de mettre en œuvre les solutions les plus adaptées aux différents acteurs.

Par ailleurs, nous mettrons en place, au moment opportun, un plan de relance du tourisme, comme nous l'avons fait après les événements de 2015 ou après le mouvement des gilets jaunes. Ce plan de relance sera accompagné d'une attention particulière envers le monde culturel et le secteur de l'événementiel afin de relancer les événements et rétablir l'attractivité culturelle de Paris.

Concernant le **soutien à la filière agricole et aux circuits de proximité**, en particulier les cultures maraichères de la région Ile-de-France, nous avons demandé à ce que la réouverture de certains marchés alimentaires couverts et de plein air puisse être étudiée. Dans cet esprit de soutien aux producteurs de proximité, et de maintien de l'accès à une alimentation de qualité, nous avons aussi proposé au Préfet de police d'autoriser les AMAP (associations pour le maintien de l'agriculture paysanne) et les livraisons à domicile pour les commerçants des marchés couverts afin d'assurer le plan de continuité d'activité de ce secteur. Pendant les vacances scolaires, nous élargirons l'accueil dans les crèches et les centres de loisirs aux professionnels travaillant dans les commerces alimentaires.

Une ville propre et sûre.

Chaque jour ce sont près de 1000 agents éboueurs et conducteurs d'engins qui sont à pied d'œuvre sur le terrain. La collecte des déchets ménagers, première des priorités, est pleinement assurée, que ce soit par la Ville ou ses prestataires, selon les arrondissements.

Les missions essentielles de nettoyage des souillures se poursuivent également. 30 tonnes d'encombrants continuent à être collectées chaque jour depuis le début du confinement et 430 km de chaussées ainsi que 200 km de trottoirs sont aspirés chaque jour. Les équipes de la Propreté de Paris ont poursuivi les actions de lavage des rues à l'eau.

Cette organisation adaptée associe quotidiennement les maires d'arrondissement, afin de pouvoir prioriser les tâches ainsi que les secteurs d'intervention.

Au cœur de nos préoccupations se trouve également la **garantie de l'ordre public et de la sécurité des personnes**.

Dès le 18 mars, nous avons travaillé avec la Préfecture de police à **anticiper les effets du confinement en matière d'insécurité**. Nous avons systématiquement relayé les signalements des mairies d'arrondissement, que la Préfecture de police s'est à chaque fois engagée à traiter de manière prioritaire.

Nous sommes aussi engagés pour **protéger les femmes et les enfants exposés aux violences conjugales et intrafamiliales**. Avec le Président et le Procureur de la République du Tribunal de Paris, le Préfet de Police et le Préfet d'Île-de-France, nous avons réaffirmé que cette question était une priorité. En parallèle, les associations qui viennent en aide aux victimes se sont réorganisées pour continuer à les accompagner pendant le confinement, et nous renforçons le soutien que nous leur apportons. La Ville met ainsi à disposition une dizaine de logements pour les femmes et enfants victimes ayant quitté leur domicile en urgence.

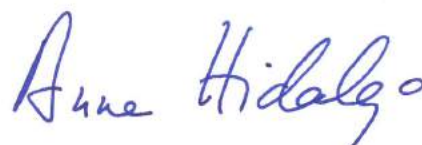
Dans tous les domaines essentiels de l'action municipale, et en soutien de l'action de l'État, la Ville est donc pleinement mobilisée pour protéger les Parisiennes et les Parisiens et faire face aux conséquences économiques, sociales et sécuritaires de cette crise sanitaire. Nous avons conscience du besoin d'adaptation permanente et de la nécessité d'apporter des réponses rapides.

Sachez que dans cette période où nos moyens d'action sont concentrés sur l'essentiel, vous pouvez compter sur mon entière mobilisation, celle de mon équipe et celle des agents du service public, pour agir de façon rapide, continue, transparente et concertée dans l'intérêt des Parisiennes et des Parisiens.

Au moment de terminer ce courrier, je souhaite avoir une pensée toute particulière pour les malades et les familles de toutes celles et ceux qui nous ont quittés. Qu'ils sachent que dans ces moments de douleur, de peine et de deuil nous faisons tout pour être à leurs côtés.

Mes chers collègues, confiante dans notre capacité à rester unis pour surmonter cette crise, je vous prie de croire en notre total dévouement pour Paris et les Parisiens.

Je sais que je peux compter sur le vôtre, et je vous en remercie.



Anne HIDALGO